

**Association Foncière Pastorale de Dran Ablon
CCVT – Communauté de Communes des Vallées d
14 rue Bienheureux Pierre Favre
74 230 THONES**

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le 28/05/2025

ID : 074-217402809-20250515-CM25056-DE

S'LO

CONVENTION DE MANDAT

Alimentation en eau à l'alpage du Lindion

Avenant n° 1

Entre

LA COMMUNE DE THÔNES, Mairie, Place de l'Hôtel de Ville – BP 82 – 74230 THÔNES, représenté par Monsieur Pierre BIBOLLET, Maire, dûment mandaté par délibération 2025/ en date /2025,

ci-après dénommé « la COMMUNE »,

d'une part,

et

L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DE DRAN ABLON CRUET autorisée par Arrêté Préfectoral en date du 21 octobre 1976 représentée par son Président, Monsieur Bruno DUMEIGNIL dûment mandaté par délibération DEL2025/ en date /2025

ci-après dénommée « l'AFP ».

d'autre part.

EXPOSE

Conformément à la délibération du syndicat N°DEL2024/07 en date du 28/03/2024, une convention de mandat est intervenue entre l'AFP et la Commune de Thônes pour le programme suivant :

- Alimentation en eau à l'alpage du Lindion – programme 32

Cette convention a pour objet de confier à l'AFP, qui l'accepte, le soin de réaliser ces opérations pour le compte de la Commune, propriétaire de l'alpage, dans les conditions fixées ci-après.

Or la mise en œuvre de l'opération 32 nécessite une enveloppe financière complémentaire de 1 386€ TTC pour la création d'une plateforme pour un bassin abreuvoir y compris raccordement sur conduite

Un avenant à la convention de mandat initiale doit être conclue entre l'AFP et la Commune afin d'actualiser les montant financiers des travaux et de la participation de la commune pour ce programme.

Il a été établi ce qui suit.

Article 1 – Actualisation du plan de financement de l’opération sous mandat n° 32 du budget de l’AFP - Alimentation en eau à l’alpage du Lindion

- Section Investissement du Budget de l’AFP pour la création d’une plateforme pour un bassin abreuvoir y compris raccordement sur conduite pour 1320€ TTC.

Nom des bénéficiaires	N°	Coût opération TTC	Assistance SEA74	Coût travaux TTC	Financements		Part. AFP 5,00%
					Subvention CD74	Participation Commune de Thônes	
Alpage communal du Lindion –Alimentation en eau – COMMUNE DE THONES	32	67 035,00 €	4 875,00 €	62 160,00 €	53 628,00 €	13 107,00 €	3 351,75 €
Travaux Supplémentaire		1 320,00 €		1 320,00 €	0,00 €	1 320,00 €	66,00 €
TOTAUX avec avenant		68 355,00 €	4 875,00 €	63 480,00 €	53 628,00 €	14 427,00 €	3 417,75 €

- **Section Fonctionnement du Budget de l’AFP**

Participation de **La Commune** à l’AFP (5 % du coût total de l’opération) **66 €** permettant de prendre en charge les coûts de fonctionnement de l’AFP (assurance, secrétariat, cotisations, etc...).

Article 2 – Dispositions générales

Les autres dispositions de la convention précitée restent inchangées.

Fait en deux exemplaires au La Balme de Thuy, le

La Commune de THONES
Pierre BIBOLLET
Maire

L’AFP DE DRAN - ABLON - CRUET
Bruno DUMEIGNIL
Président